



Direction Emploi et Développement des Compétences

Décision n° 2025 - 541

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'agent de nettoyage au pôle Erdre et Loire

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Erdre et Loire un poste d'agent de nettoyage va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Balayer, laver et désherber les rues, trottoirs et caniveaux
- Nettoyer les sanitaires publics et le mobilier urbain
- Vider les corbeilles et enlever les petits dépôts sauvages
- Saler ou sabler les trottoirs en cas de verglas ou d'enneigement

Décide,

Article 1 : L'emploi d'agent de nettoyage au pôle Erdre et Loire est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique, à savoir au minimum 367 IB et au maximum 432 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 09 JUIL. 2025

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

10 JUIL. 2025